

## Annexe 1

### Calendrier départemental des opérations du mouvement interdépartemental

31/10/24	Publication de la note de service au BOEN
06/11/24 au 27/11/2024	Ouverture de la cellule « Info mobilité » du ministère accessible entre 9h00 et 18h30 (heure de Paris) au 01.55.55.44.44
06/11/24 à 12H (heure de Paris)	Ouverture de l'application SIAM (saisie des vœux)
27/11/24 à 12H (heure de Paris)	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la cellule « Info mobilité » du ministère
A compter du 28/11/24	Ouverture de la cellule d'informations du rectorat, bureau du mouvement, au 0262 48 10 01 ou par mail : mouvement1d@ac-reunion.fr
28/11/24	Envoi de la confirmation de demande de changement de département dans la boîte I-Prof du candidat
12/12/24	<b>Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et de toutes les pièces justificatives aux services du rectorat DPEP1</b>
Du 30/11/24 au 12/12/24 au plus tard	Retour au rectorat DPEP1 de la confirmation de demande de changement de département : par mail à <a href="mailto:mouvement1d@ac-reunion.fr">mouvement1d@ac-reunion.fr</a> ou par voie postale <b>cf. article 1.6</b> <b><u>En cas de non renvoi de cette confirmation dans les délais, les services invalideront la demande</u></b>
13/01/25 au plus tard	Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
15/01/25	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM
Du 15/01/25 au 29/01/25	Phase de sécurisation, de rectification des barèmes et de prise en compte des justificatifs RQTH tardifs pour la bonification handicap n°1 de 100 points sur sollicitation des enseignants concernés : consultation du barème dans l'application SIAM et envoi d'une fiche de vérification du barème par le bureau du mouvement, via le courriel I-PROF, à utiliser en cas de demande de modification du barème proposé et à adresser en retour, le cas échéant, à <a href="mailto:mouvement1d@ac-reunion.fr">mouvement1d@ac-reunion.fr</a>
04/02/25	Date limite de réception par le Rectorat DPEP des demandes d'annulation de participation
05/02/25	Affichage des barèmes définitifs dans SIAM
12/03/25 à 12H (heure de Paris)	Diffusion individuelle par le ministère des résultats aux candidats à la mutation